

FEDERATION INTERNATIONALE DES SOCIETES D'AVIRON

Aviron

A. Épreuves (14)

ÉPREUVES MASCULINES (8)	ÉPREUVES FEMININES (6)
Un rameur – skiff (1x) Deux en pointe (2-) Deux en couple (2x) Quatre en pointe (4-) Quatre en couple (4x) Huit en pointe (8+) Épreuves poids légers Deux en couple (2x) Quatre en pointe (4-)	Un rameur – skiff (1x) Deux en pointe (2-) Deux en couple (2x) Quatre en couple (4x) Huit en pointe (8+) Épreuves poids légers Deux en couple (2x)

B. Quota

	QUALIFICATION	PLACES COMMISSION TRIPARTITE	PLACES POUR PAYS HÔTE	TOTAL
Hommes	350	2	1	353
Femmes	194	2	1	197
TOTAL	544	4	2	550

	QUOTA PAR CNO
Hommes	28
Femmes	20
TOTAL	48

C. Admission des athlètes

ADMISSION DES ATHLETES
Tous les athlètes doivent se conformer aux dispositions de la Charte olympique actuellement en vigueur et seuls ceux qui respectent la Charte olympique pourront participer aux Jeux Olympiques.

D. Système de qualification

PRINCIPES DE QUALIFICATION
Attribution des places de qualification Lors des Championnats du monde d'aviron qui se tiendront en 2011 à Bled - première possibilité de qualification pour les Jeux Olympiques de 2012 - c'est le CNO qui obtient les places de qualification pour les épreuves, non les rameurs qui participent aux épreuves concernées. Le CNO peut donc inscrire une équipe composée de différents rameurs à cette épreuve aux Jeux Olympiques de 2012 et ces rameurs peuvent participer à d'autres épreuves aux Jeux Olympiques que celles qu'ils ont disputées en 2011. Toutefois, les rameurs qualifiés pour une épreuve donnée lors des trois régates continentales de qualification olympique et lors de la régate finale de qualification olympique à Lucerne, doivent disputer l'épreuve concernée s'ils participent aux Jeux Olympiques. Ces rameurs peuvent également participer à une autre épreuve dans laquelle leur CNO s'est qualifié, à condition qu'ils participent à l'épreuve mentionnée avant.

NOMBRE D'EQUIPES PAR EPREUVE

Les équipages ci-après obtiendront une place de qualification pour que leur CNO participe aux épreuves correspondantes comme suit (en fonction de la réattribution des places de qualification inutilisées):

Type d'embarcation	Mondiaux 2011	Régates de qualification continentales				Total Embarcations	Total Athlètes
		Asie	Afrique	Amérique latine	Finale		
Hommes							
Un rameur - skiff (1x)	11	6	4	6	3	30	30
Deux en pointe (2-)	11	-	-	-	2	13	26
Deux en couple (2x)	11	-	-	-	2	13	26
Quatre en pointe (4-)	11	-	-	-	2	13	52
Quatre en couple (4x)	11	-	-	-	2	13	52
Huit en pointe (8+)	7	-	-	-	1	8	72
Hommes poids légers							
Deux en couple (2x)	11	3	1	3	2	20	40
Quatre en pointe (4-)	11	-	-	-	2	13	52
Femmes							
Un rameur - skiff (1x)	9	5	3	5	3	25	25
Deux en pointe (2-)	8	-	-	-	2	10	20
Deux en couple (2x)	8	-	-	-	2	10	20
Quatre en couple (4x)	7	-	-	-	1	8	32
Huit en pointe (8+)	5	-	-	-	2	7	63
Femmes poids légers							
Deux en couple (2x)	8	3	1	3	2	17	34
Places pays hôte						2	2
Places commission tripartite							4
Embarcations	129	17	9	17	28		
Athlètes	402	23	11	23	85		550

SYSTÈME DE QUALIFICATION

Les équipes pourront obtenir leur qualification via les méthodes suivantes :

a) Championnats du monde d'aviron de la FISA en 2011 à Bled (SLO)

Ouverts à tous les CNO dont les fédérations nationales sont membres de la FISA. Un CNO dont l'équipe de la fédération nationale atteint une certaine place aux Championnats du monde de 2011 sera qualifié et est autorisé à sélectionner et inscrire une équipe pour cette épreuve aux Jeux Olympiques de 2012. Pour les différentes épreuves, les pays les mieux classés aux Championnats du monde de 2011 conformément aux places indiquées ci-après seront qualifiés:

Boat Class	Hommes	Hommes poids légers	Femmes	Femmes poids légers
Un rameur - skiff (1x)	11	-	9	-
Deux en pointe (2-)	11	-	8	-
Deux en couple (2x)	11	11	8	8
Quatre en pointe (4-)	11	11	-	-
Quatre en couple (4x)	11	-	7	-
Huit en pointe (8+)	7	-	5	-

b) Régates continentales de la FISA pour la qualification olympique et régates finale pour la qualification olympique

Les équipes se classant à une certaine place selon le tableau suivant dans la régates continentale concernée pour la qualification ou à la régates finale de qualification seront qualifiées et le CNO correspondant sera autorisé à sélectionner et inscrire une équipe dans cette épreuve aux Jeux Olympiques de 2012.

Il y aura trois régates continentales de qualification, mais elles n'incluront pas toutes les épreuves, et une régates finale de qualification, laquelle sera seulement ouverte à certains pays et/ou épreuves, à savoir :

Asie :	Ouverte aux CNO membres du Conseil olympique d'Asie;
Afrique :	Ouverte aux CNO membres de l'Association des Comités Nationaux Olympiques d'Afrique;
Amérique latine :	Ouverte aux CNO membres de l'Organisation sportive panaméricaine, à l'exception des États-Unis et du Canada;
Régates finale :	Ouverte à tous les CNO excepté dans les épreuves hommes un rameur – skiff (1x); hommes poids légers double couple (2x); femmes un rameur – skiff (1x) et femmes poids légers double couple (2x) pour lesquelles les CNO d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine ne sont pas admis (ayant déjà eu une deuxième possibilité de qualification lors des épreuves continentales).

Type d'embarcation	Asie	Afrique	Amérique latine	Finale
Hommes				
Un rameur - skiff (1x)	6	4	6	3
Double en pointe (2-)	-	-	-	2
Double en couple (2x)	-	-	-	2
Quatre en pointe (4-)	-	-	-	2
Quatre en couple (4x)	-	-	-	2
Huit en pointe (8+)	-	-	-	1
Hommes poids légers				
Double en couple (2x)	3	1	3	2
Quatre en pointe (4-)	-	-	-	2
Femmes				
Un rameur - skiff (1x)	5	3	5	3
Double en pointe (2-)	-	-	-	2
Double en couple (2x)	-	-	-	2
Quatre en couple (4x)	-	-	-	1
Huit en pointe (8+)	-	-	-	2
Femmes poids légers				
Double en couple (2x)	3	1	3	2

- Les fédérations nationales peuvent seulement inscrire une équipe par épreuve aux régates de qualification et uniquement dans les épreuves pour lesquelles leur CNO ne s'est pas déjà qualifié;
- La FISA n'acceptera que les inscriptions qui auront été reçues à la date de clôture fixée. Les inscriptions devront être accompagnées d'une lettre du CNO qui confirme qu'il est informé des équipes inscrites et que, si leur(s) équipe(s) sont qualifiées, le CNO se verra demander de confirmer leur sélection pour les Jeux Olympiques dans un délai de deux semaines à compter de la date de la régates de qualification.
- Les régates de la FISA pour la qualification olympique se dérouleront sur le même modèle que les championnats de la FISA avec des épreuves éliminatoires, des repêchages, des demi-finales et des finales;

- Le conseil de la FISA sélectionnera les lieux des quatre régates de qualification d'ici la fin 2010;
- Les CNO dont les équipes souhaitent se qualifier dans une épreuve qui n'est pas au programme de la régate continentale de qualification concernée, ou si la régate continentale de qualification est annulée en raison d'un nombre insuffisant d'inscriptions, peuvent disputer la régate finale pour la qualification;
- Dans chaque épreuve et à chaque régate de qualification, il devra y avoir un moins une embarcation inscrite de plus que le nombre d'embarcations qui peuvent se qualifier. A défaut, le nombre d'embarcations qualifiées sera réduit à une de moins que le nombre d'embarcations prenant le départ. Deux équipages au moins devront participer à l'épreuve. Si l'épreuve n'a pas lieu, l' (les) équipe(s) engagée(s) pourra (pourront) alors s'inscrire à la régate de qualification finale.

REPRESENTATION DU PAYS HOTE

S'agissant des principes généraux de qualification définis par le Comité International Olympique, des dispositions seront prises afin de veiller à une représentation du pays hôte aussi bien du point de vue des athlètes masculins que des athlètes féminins. Si le pays hôte n'obtenait pas de place de qualification, les places pour le pays hôte seront attribuées pour permettre l'inscription d'au moins un rameur homme et un rameur femme originaires du pays hôte dans les épreuves individuelles, en fonction des résultats aux Championnats du monde de 2011 et de l'épreuve de qualification finale. Si ces places n'étaient pas utilisées, celles-ci seront considérées comme "inutilisées" et réattribuées conformément au paragraphe ci-après intitulé "réattribution des places inutilisées sur quota pays hôte".

PLACES COMMISSION TRIPARTITE

Quatre (4) places sur invitation de la commission tripartite sont disponibles pour les CNO admissibles.

Le 1^{er} novembre 2011, le Comité International Olympique prendra contact avec les CNO admissibles pour l'attribution de places sur invitation de la commission tripartite.

Les CNO ont jusqu'au 16 janvier 2012 pour envoyer leurs demandes de places sur invitation à la commission tripartite. À la fin de la période de qualification, la commission tripartite confirmera, par écrit, aux CNO concernés, entre le 1^{er} mai et le 9 juillet 2012, l'attribution des places sur invitation.

De plus amples détails concernant les places sur invitation figurent dans le document intitulé "Places sur invitation de la commission tripartite – Informations destinées aux CNO" distribué avec les critères de qualification et de participation aux Jeux de la XXX^e Olympiade à Londres en 2012.

E. Processus de confirmation des places

PROCESSUS DE CONFIRMATION DES PLACES

À l'issue de chaque épreuve de qualification, la FISA informera les CNO des places de qualification qu'ils ont obtenues. La FISA informera également le pays hôte de toutes les places sur quota pays hôte qui lui ont été attribuées suite à la régate finale de qualification olympique. Le comité exécutif de la FISA informera les CNO des places de qualification obtenues suite à la réattribution des places inutilisées sur le quota FI d'ici au 15 juin 2012.

Les CNO qui ont obtenu une ou des places de qualification aux Championnats du monde de 2011 ou dans l'une des trois régates continentales de qualification doivent confirmer l'utilisation de ces places d'ici au 30 avril 2012. Les CNO qui ont obtenu des places de qualification lors de la régate finale de qualification olympique ou les places obtenues sur le quota pays hôte doivent être confirmées d'ici au 7 juin 2012. Les CNO qui se sont vus attribuer des places inutilisées sur le quota FI suite à l'épreuve finale de qualification seront informés de toutes les places réattribuées le 8 juin 2012 et doivent confirmer l'utilisation de cette/ces place/s avant le 22 juin 2012.

La confirmation doit être donnée à la FISA par le CNO qui inscrit les équipes qui le représenteront aux épreuves d'aviron des Jeux Olympiques. Si la confirmation de l'inscription n'est pas reçue à la date de clôture fixée, la place de qualification sera réattribuée conformément aux procédures décrites ci-après sous la section F.

F. Réattribution des places inutilisées**PLACES INUTILISEES SUR QUOTA FI**

Si un CNO obtient une place de qualification pour une certaine épreuve, mais ne sélectionne pas d'embarcation dans cette épreuve, ou s'il inscrit les mêmes rameurs à deux épreuves ou si le pays hôte ne qualifie pas une embarcation féminine ou masculine ou si aucune place sur invitation de la commission tripartite n'est allouée, les places inutilisées seront automatiquement restituées à la FISA.

Le comité exécutif de la FISA attribuera ces places conformément aux principes énoncés ci-après, en accord avec le CIO.

- En attribuant les places disponibles, le comité exécutif de la FISA n'est pas restreint au nombre maximum d'équipes qualifiées prévues pour chaque épreuve, ni par la provenance des places inutilisées. Néanmoins, seuls les CNO dont les rameurs ont concouru en équipe à une régates de qualification pourront se voir attribuer ces places disponibles, y compris le pays hôte et tous ceux qui ont demandé des places sur invitation de la commission tripartite;
- Dans la mesure du possible, les places féminines disponibles seront réattribuées à des femmes, et les places masculines disponibles à des hommes;
- En principe, les places inutilisées sur quota sont réattribuées en fonction de la priorité suivante :
- À l'issue de la date limite fixée aux CNO pour confirmer l'utilisation des places obtenues dans les régates de qualification (30 avril 2012), le comité exécutif de la FISA augmentera le nombre d'embarcations qui se qualifient dans certaines épreuves lors de la régates finale de qualification, s'appuyant pour ce faire sur les réponses des CNO. Au terme de la régates finale de qualification à Lucerne, le comité exécutif attribuera les places sur quota inutilisées. Pour se décider, il tiendra compte des résultats obtenus lors de cette régates et du besoin de respecter l'universalité;
- Toutes les places inutilisées seront réattribuées par le comité exécutif de la FISA d'ici au 8 juin 2012.
- Les décisions du comité exécutif de la FISA à cet égard seront sans appel;

Le comité exécutif de la FISA est habilité à intervenir en cas d'imprévus liés à ces règles et à interpréter le règlement en cas de différends.

PLACES INUTILISEES SUR QUOTA PAYS HOTE

Si le pays hôte choisit de ne pas utiliser les places sur quota pays hôte qui lui sont attribuées, ces places seront considérées comme "inutilisées" et réattribuées conformément à la réattribution des places inutilisées sur le quota FI, tel qu'indiqué ci-dessus.

PLACES COMMISSION TRIPARTITE INUTILISEES

Les places inutilisées seront réattribuées par la commission tripartite. Si les places ne peuvent être réattribuées par la commission tripartite, celles-ci seront allouées en utilisant la procédure en vigueur pour la réattribution des places sur le quota FI, tel qu'indiqué ci-dessus.

G. Période de qualification

DATE	ÉCHEANCE
31 décembre 2010	Choix du lieu des régates de qualification olympique par la FISA
28 août - 4 septembre 2011	Championnats du monde d'aviron en 2011 (Bled, SLO)
Octobre 2011	Régate de qualification olympique de la FISA pour l'Amérique latine (lieu à confirmer)
20 - 23 octobre 2011	Régate de qualification olympique de la FISA pour l'Afrique (Alexandrie, EGY)
1 ^{er} novembre 2011	Le CIO prendra contact avec tous les CNO admissibles pour les places sur invitation de la commission tripartite
16 janvier 2012	Date limite à laquelle tous les CNO devront avoir envoyé leurs demandes de places sur invitation de la commission tripartite
26 - 29 avril 2012	Régate de qualification olympique de la FISA pour l'Asie (Chungju, KOR)
7 mai 2012	Date de clôture des inscriptions à la régates finale de qualification
14 mai 2012	• Date limite à laquelle les CNO devront avoir confirmé à la FISA l'utilisation des places de qualification obtenues lors des Championnats du monde de 2011 et des régates de qualification en Asie, Afrique et Amérique latine • Confirmation par la FISA de l'attribution des places de qualification supplémentaires pour la régates finale de qualification
20 - 23 mai 2012	Régates finale de qualification olympique (Lucerne, SUI)
24 mai 2012	Confirmation par la FISA des places de qualification obtenues par les CNO à l'issue de la régates finale de qualification
7 juin 2012	Date limite à laquelle les CNO devront avoir confirmé à la FISA l'utilisation des places de qualification obtenues lors de la régates finale de qualification et des places du pays hôte
8 juin 2012	Réattribution par le comité exécutif de la FISA des places inutilisées sur le quota FI
15 juin 2012	Date à laquelle la FISA informera les CNO des places de qualification obtenues par le biais de la réattribution des places inutilisées sur le quota FI
22 juin 2012	Date limite à laquelle les CNO devront avoir confirmé à la FISA l'utilisation des places de qualification obtenues via la procédure de réattribution des places inutilisées sur le quota FI
1 ^{er} mai – 9 juillet 2012	Confirmation écrite par la commission tripartite de l'attribution des places sur invitation aux CNO
9 juillet 2012	Date limite à laquelle les formulaires d'inscription devront parvenir au comité d'organisation des Jeux de 2012 à Londres